

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

## ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE -Bank ABC Tunisie-

Siège social : ABC Bulding –Les Berges du Lac

L'Arab Banking Corporation Tunisie –Bank ABC Tunisie- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Walid MOUSSA et M. Hilal OUALI.

### ABC Tunisie

#### Bilan

Arrêté au 31 décembre 2025

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc-2025	31-déc-2024
<b>Actifs</b>			
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	4.1	11 552	81 653
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	1 137 082	1 004 148
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	536 985	534 995
AC4- Portefeuille-titre commercial		-	-
AC5- Portefeuille d'investissement	4.4	222 638	200 894
AC6- Valeurs immobilisées	4.5	19 403	12 414
AC7- Autres actifs	4.6	26 326	22 679
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>1 953 986</b>	<b>1 856 783</b>
<b>Passifs</b>			
PA1 – Banque Centrale, CCP	4.7	1 627	-
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.8	44 052	23 266
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.9	1 643 784	1 555 397
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.10	61 552	93 298
PA5 - Autres passifs	4.11	42 817	48 798
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>1 793 832</b>	<b>1 720 759</b>
<b>Capitaux propres</b>			
CP1 - Capital		100 000	100 000
CP2 - Réserves		8 451	7 000
CP3 - Résultats reportés		27 573	13 810
CP4 - Résultat de la période		24 130	15 214
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4.12</b>	<b>160 154</b>	<b>136 024</b>
<b>TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 953 986</b>	<b>1 856 783</b>

**ABC Tunisie**  
**Etat des engagements hors bilan**  
**Arrêté au 31 décembre 2025**  
**(Unité : en 1 000 DT)**

	Notes	31-déc-2025	31-déc-2024
<b>Passifs éventuels</b>			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données	4.13	45 590	36 191
HB 2 - Crédits documentaires		87 034	84 679
HB 3 - Actifs donnés en garantie		-	-
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>132 624</b>	<b>120 870</b>
<b>Engagements donnés</b>			
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	4.14	207 473	177 020
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>207 473</b>	<b>177 020</b>
<b>Engagements reçus</b>			
HB 6 - Engagements de financement reçus		-	-
HB 7 - Garanties reçues	4.15	466 474	661 053
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>466 474</b>	<b>661 053</b>

# ABC Tunisie

## Etat de résultat

Période allant du 1er Janvier au 31 décembre 2025

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc-2025	31-déc-2024
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>			
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	4.17	97 129	96 307
PR2 - Commissions (en produits)	4.18	16 495	12 609
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	4.19	9 384	4 101
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	4.20	19 204	16 432
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>142 212</b>	<b>129 449</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>			
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	4.21	(54 608)	(41 584)
CH2 - Commissions encourues	4.22	(5 676)	(4 669)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(60 284)</b>	<b>(46 253)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>81 928</b>	<b>83 196</b>
PR5/CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	4.23	1 171	(7 190)
PR 7 - Autres produits d'exploitation		745	646
CH 6 - Frais de personnel	4.24	(26 801)	(25 802)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	4.25	(17 176)	(16 418)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(1 552)	(1 452)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>38 315</b>	<b>32 980</b>
PR8/CH9 – Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		(896)	478
CH 11- Impôts sur les sociétés		(12 114)	(16 585)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>25 305</b>	<b>16 873</b>
PR9/CH10 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires	4.26	(1 175)	(1 659)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>24 130</b>	<b>15 214</b>
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>24 130</b>	<b>15 214</b>
<b>RESULTAT PAR ACTION (TND)</b>	<b>4.27</b>	<b>2,413</b>	<b>1,521</b>

## ABC Tunisie

### Etat de flux de trésorerie

Période allant du 1er Janvier au 31 décembre 2025

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc-2025	31-déc-2024
<b>Activités d'exploitation</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		120 462	111 013
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(54 499)	(39 589)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		41 339	(1 386)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(12 282)	(111 931)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		93 399	390 755
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(29 036)	(23 722)
Autres flux de trésorerie		(27 868)	(27 090)
Impôts sur les sociétés payés		(20 659)	(18 658)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>110 856</b>	<b>279 392</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Intérêts encaissés sur portefeuille d'investissement		13 731	12 471
Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement		(16 272)	(20 000)
Acquisitions\ cessions d'immobilisations		(9 017)	(3 427)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(11 558)</b>	<b>(10 956)</b>
<b>Activités de financement</b>			
Emission d'emprunts		-	63 598
Remboursement d'emprunts		(25 717)	(44 294)
Emission d'actions		-	21 120
Dividendes payés		-	-
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement</b>		<b>(25 717)</b>	<b>40 424</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		73 581	308 860
Liquidités et équivalents en début d'exercice		1 018 352	709 492
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice</b>	<b>4.28</b>	<b>1 091 933</b>	<b>1 018 352</b>

# Notes aux états financiers au 31 décembre 2025

## 1. Référentiel d'élaboration des états Financiers

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation Tunisie (ABC Tunisie) sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie dont particulièrement la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

## 2. Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

## 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation–Tunisie sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### 3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

---

#### - Comptabilisation des engagements hors bilan

Les lettres de crédit, les lettres de garantie et les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'elles sont contractées et sont transférées au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour le montant de décaissement.

#### - Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

#### - Comptabilisation des revenus des crédits à la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis « (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs.

#### - Provisions sur engagements

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 2013-21, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

- A : Actifs courants 0%
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier 0%
- B2 : Actifs incertains 20%
- B3 : Actifs préoccupants 50%
- B4 : Actifs compromis 100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

#### - Provision additionnelle

Conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

#### - Provision collective

Pour le calcul de la provision collective en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire n°91-24, la banque a appliqué l'approche prévue au niveau de l'annexe 3 de la circulaire BCT n°91-24 prévoyant la méthodologie de calcul des provisions collectives telle que modifié par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021, la circulaire n°2022-02 du 04 mars 2022, la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023, la circulaire n°2024-01 du 19/01/2024 et la circulaire n°2025-01 du 29/01/2025.

Le montant de la dotation supplémentaire ainsi calculé au titre de l'année 2025 et en application des principes de la méthodologie de détermination des provisions collectives prévue par la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2025-01 du 29 janvier 2025 s'élève à 438 KDT. Au 31/12/2025, le montant total des provisions collectives est de 9 173 KDT.

### **3.2. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées**

---

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

### **3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères**

---

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

Pour la couverture contre le risque de change, la banque a recours lorsqu'elle se trouve exposée à ce risque aux moyens usuels de couverture (SWAP de change, Contrats de change à terme...).

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence. A l'exception des éléments non monétaires et des engagements de change à terme à des fins spéculatives, cette conversion est faite sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date d'arrêté.

### 3.4. Les valeurs immobilisées et amortissements

---

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	33%
- Logiciels informatiques *	14%, 20% et 33%
- Agencement, Aménagement et Installations *	7%, 10%, 14% et 20%
- Constructions	3%

\* Ces durées d'utilisation ont fait l'objet d'une réestimation courant l'année 2025 pour passer de 5 ans à 7 ans pour certains nouveaux logiciels informatiques et certains agencements et aménagements ; et de 10 ans à 15 ans pour d'autres agencements et aménagements.

Ce changement d'estimation comptable a été appliqué de manière prospective, conformément aux dispositions de la norme comptable NC 11 relative aux modifications comptables. En conséquence, seules les charges d'amortissement relatives aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 sont affectées par ce changement, sans retraitement des exercices antérieurs.

### 3.5. Comptabilisation et évaluation des titres

---

#### Comptabilisation des titres

##### **a) Titres de transaction**

Les titres de transaction se distinguent par les deux critères suivants :

- Leur courte durée de détention ;
- Leur liquidité.

Pour être classés parmi les titres de transaction, la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois.

##### **b) Titres de placement**

Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

Les titres de placement sont ceux qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction, ni à ceux retenus pour les titres d'investissement.

##### **c) Titres d'investissement**

Pour pouvoir classer des valeurs en titres d'investissement, la banque doit avoir l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

#### Evaluation en date d'arrêté

##### **a) Titres de transaction**

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.

### **b) Titres de placement**

A chaque arrêté comptable, les titres de placement font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

### **c) Titres d'investissement**

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

### **Règles de constatation des revenus**

Les dividendes des titres à revenu variable sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.

Les intérêts des titres à revenu fixe sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus. La comptabilisation des revenus des titres à revenu fixe dans le cas où l'acquisition est faite avec une prime ou une décote et / ou lorsqu'il y a une différence entre le taux nominal de rémunération du titre et le taux du marché au moment de l'acquisition est faite selon la méthode linéaire. Selon cette méthode, les titres sont enregistrés, lors de leur acquisition, coupon couru à l'achat exclu. A chaque arrêté comptable, il est procédé de la manière suivante :

- Les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés parmi les éléments du compte de résultat ;
- Le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

## **3.6. Radiation des créances**

En application de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2022-01 du 1er mars 2022 relative à la prévention et résolution des créances non performantes visant à réduire les créances classées au niveau du bilan, Bank ABC a réalisé courant l'exercice 2025 une opération de radiation des créances dont la maturité dans la classe 4 est supérieure à 5 ans et qui respectent les conditions y relatives fixées par la législation fiscale en vigueur. A cet égard, la banque a réalisé une opération de radiation pour un encours global de 625 KDT totalement couvert par des agios réservés et des provisions individuelles et additionnelles.

## **3.7. Présentation des états financiers**

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au 31 décembre 2025, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2024 que celles relatives à l'année 2025.

## 4. Notes explicatives (Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisien)

### Notes sur le bilan

#### Notes sur les postes de l'actif

L'actif du bilan est composé des postes suivants :

- AC1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT
- AC2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers
- AC3 : Créances sur la clientèle
- AC4 : Portefeuille titres commercial
- AC5 : Portefeuille d'investissement
- AC6 : Valeurs immobilisées
- AC7 : Autres actifs

#### Note 4.1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste s'élève à 11 552 KDT au 31 Décembre 2025 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2025	31-déc-2024
Caisses en dinars et en monnaies étrangères	5 906	5 596
Avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	5 646	76 057
<b>Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>11 552</b>	<b>81 653</b>

#### Note 4.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 1 137 082 KDT au 31 Décembre 2025 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2025	31-déc-2024
<b>Créances sur les établissements bancaires</b>	<b>1 110 259</b>	<b>990 972</b>
Comptes ordinaires chez les correspondants	95 965	209 205
Placements chez la BCT	309 756	264 122
Placements chez les correspondants	702 989	516 460
Créances rattachées	1 549	1 185
<b>Créances sur les établissements financiers</b>	<b>26 823</b>	<b>13 176</b>
Créances sur les établissements financiers	26 467	13 076
Créances rattachées	356	100
<b>Total créances et avoirs sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>1 137 082</b>	<b>1 004 148</b>

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la maturité résiduelle se présente comme suit :

DESIGNATION	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
<b>Créances sur les établissements bancaires</b>	<b>1 110 259</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 110 259</b>
Comptes Ordinaires chez les correspondants	95 965	-	-	-	95 965
Placements chez la BCT	309 756	-	-	-	309 756
Placements chez les correspondants	702 989	-	-	-	702 989
Créances rattachées	1 549	-	-	-	1 549
<b>Créances sur les établissements financiers</b>	<b>1 823</b>	<b>0</b>	<b>25 000</b>	<b>0</b>	<b>26 823</b>
Créances sur les Etablissements Financiers	1 467	-	25 000	-	26 467
Créances rattachées	356	-	-	-	356
<b>TOTAL</b>	<b>1 112 082</b>	<b>0</b>	<b>25 000</b>	<b>0</b>	<b>1 137 082</b>

La totalité des créances ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale.

La totalité des créances ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

### Note 4.3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 536 985 KDT au 31 Décembre 2025 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2025	31-déc-2024
<b>Comptes débiteurs</b>	<b>18 625</b>	<b>12 024</b>
Comptes courants débiteurs	18 620	12 022
Produits à recevoir_D	5	2
<b>Autres concours à la clientèle</b>	<b>557 226</b>	<b>564 860</b>
Escompte commercial	35 004	17 515
Crédits à Court Terme	213 861	253 280
Crédits à Moyen et Long Terme	258 546	256 980
Crédits de consolidation	1 015	3 136
Impayés	43 957	29 548
Produits à recevoir	6 365	5 360
Produits perçus d'avance	(1 522)	(959)
<b>Total Créances Brutes</b>	<b>575 851</b>	<b>576 884</b>
Provisions affectées	(14 114)	(18 387)
Agios réservés	(15 579)	(14 767)
Provisions Collectives	(9 173)	(8 735)
<b>Total créances sur la clientèle</b>	<b>536 985</b>	<b>534 995</b>

Le montant des créances éligibles au refinancement de la Banque Centrale s'élève à 14 642 KDT.

La ventilation des engagements par classe de risque se présente comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2025	31-déc-2024
Classe A	525 957	530 599
Classe B1	12 648	8 398
<b>Total Créances performantes</b>	<b>538 605</b>	<b>538 996</b>
Classe B2	2 010	3 709
Classe B3	6 212	1 536
Classe B4	29 024	32 642
<b>Total Créances non performantes</b>	<b>37 246</b>	<b>37 887</b>
<b>Total Créances Brutes</b>	<b>575 851</b>	<b>576 884</b>

Le mouvement des créances et des provisions correspondantes se présente comme suit :

DESIGNATION	31-déc-25	31-déc-24
<b>Encours des créances douteuses</b>	<b>37 246</b>	<b>37 887</b>
Stocks de provisions de début d'exercice	(18 387)	(15 110)
Dotation de l'exercice	(2 095)	(4 515)
Reprise de l'exercice	6 368	1 238
<b>Stocks de provisions à la fin d'exercice</b>	<b>(14 114)</b>	<b>(18 387)</b>

Les produits relatifs à des créances classées parmi les classes B2, B3 ou B4 ne sont pas constatés en revenu mais parmi les comptes d'intérêts et agios réservés et présentés en déduction des créances. Ces produits ne sont comptabilisés dans le résultat qu'une fois effectivement encaissés. À la date du 31 décembre 2025, l'encours des créances classées s'élève à 37 246 KDT et le montant des intérêts et agios réservés s'élève à 15 579 KDT.

Par ailleurs, et comme indiqué au niveau de la note aux états financiers, note 3.1, la banque a constitué les provisions additionnelles et ce conformément à la circulaire BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013. Le montant de ladite provision s'élève à 828 KDT au 31 décembre 2025 contre 3 197 KDT au 31 décembre 2024 soit une reprise nette s'élevant à 2 369 KDT au titre de l'exercice 2025.

La ventilation des créances sur la clientèle selon la maturité résiduelle se présente comme suit :

DESIGNATION	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
<b>Comptes débiteurs</b>	<b>18 625</b>	-	-	-	<b>18 625</b>
Comptes courants débiteurs	18 620	-	-	-	18 620
Produits à recevoir	5	-	-	-	5
<b>Autres concours à la clientèle</b>	<b>277 150</b>	<b>99 739</b>	<b>164 393</b>	<b>15 943</b>	<b>557 226</b>
Escompte commercial	31 424	3 223	357	0	35 004
Crédits à Court Terme	196 139	12 612	5 110	0	213 861
Crédits à Moyen et Long Terme	732	83 599	158 499	15 716	258 546
Crédits de consolidation	56	305	427	227	1 015
Impayés	43 957	0	0	0	43 957
Produits à recevoir	6 365	0	0	0	6 365
Produits perçus d'avance	(1 522)	0	0	0	(1 522)
<b>Total Créances Brutes</b>	<b>295 775</b>	<b>99 739</b>	<b>164 393</b>	<b>15 943</b>	<b>575 851</b>

#### Note 4.4 – Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste s'élève à 222 638 KDT au 31 Décembre 2025 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2025	31-déc-2024
<b>Titre à revenu fixe</b>	<b>222 586</b>	<b>200 841</b>
Bons de trésor assimilables (BTA)	207 700	200 000
Décote/Prime	(3 898)	(4 927)
Bons de trésor cessibles (BTC)	10 000	-
Produits à recevoir	8 784	5 769
<b>Titre à revenu variable</b>	<b>52</b>	<b>52</b>
Société Tunisienne de Garantie	20	20
SIBTEL	32	32
<b>Total portefeuille d'investissement</b>	<b>222 638</b>	<b>200 894</b>

La différence entre la valeur des titres à l'achat et la valeur nominale est comptabilisée séparément sous la ligne Décote/Prime. Ce montant fait l'objet d'un étalement linéaire sur la période restant à courir entre la date d'acquisition et la date d'échéance du titre.

## Note 4.5 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste s'élève à 19 403 KDT au 31 Décembre 2025 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	Val. Brute au 31/12/2024	Acquisition / Cession / Reclassement	Val. Brute au 31/12/2025	Amortissement 31/12/2024	Cession / Régularisation	Dotation 2025	Amortissement 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2025
Terrains	7 229	-	7 229	-	-	-	-	7 229
Agencements, Aménagements Installations	9 701	227	9 929	(7 542)	450	(458)	(7 550)	2 379
Immeubles	299	-	299	(151)	-	(10)	(161)	138
Matériel de Transport	1 744	-	1 744	(641)	-	(279)	(919)	825
Matériel Informatique	1 674	522	2 195	(1 163)	27	(306)	(1 442)	753
Mobilier et Matériel de Bureau	805	104	909	(665)	29	(60)	(696)	212
Logiciels Informatiques	7 692	863	8 554	(6 568)	-	(438)	(7 005)	1 549
Immobilisations en cours	-	6 318	6 318	-	-	-	-	6 318
<b>TOTAL</b>	<b>29 144</b>	<b>8 034</b>	<b>37 177</b>	<b>(16 730)</b>	<b>506</b>	<b>(1 551)</b>	<b>(17 773)</b>	<b>19 403</b>

## Note 4.6 – Autres actifs

Le solde de ce poste s'élève à 26 326 KDT au 31 Décembre 2025 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2025	31-déc-2024
Crédits au personnel	14 830	12 351
Immobilisations destinées à la vente	910	4 620
Comptes de suspens débiteurs	8 475	4 734
Cautions	283	283
Charges Constatées d'avance	1 029	574
Frais d'émission d'emprunts (Net)	13	32
Stocks de cartes	379	155
Avances et Acomptes sur commandes en cours	633	156
Etat, Impôt et taxes	-	-
<b>Total Brut</b>	<b>26 552</b>	<b>22 905</b>
Provisions pour dépréciation des actifs	(226)	(226)
<b>Total autres actifs</b>	<b>26 326</b>	<b>22 679</b>

(1) Les frais d'émission d'emprunt se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2025	31-déc-2024
<b>Solde au début de la période</b>	<b>32</b>	<b>68</b>
Addition	-	-
Dotation au résorption	(19)	(36)
<b>Solde en fin de période</b>	<b>13</b>	<b>32</b>

Le montant de la dotation annuelle est inclus au niveau de la rubrique CH1 « Intérêts encourus et charges assimilés » au niveau de la sous-rubrique « Intérêts sur emprunts obligataires ».

Les frais d'émission et primes de remboursement des emprunts sont amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

## Notes sur les postes du passif

Le passif du bilan est composé des postes suivants :

- PA1 : Banque Centrale et CCP
- PA2 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers
- PA3 : Dépôts et avoirs de la clientèle
- PA4 : Emprunts et ressources spéciales
- PA5 : Autres passif

### Note 4.7 - Banque Centrale et CCP

Le solde de ce poste s'élève à 1 627 KDT au 31 Décembre 2025 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2025	31-déc-2024
Compte BCT créditeur	1 627	-
<b>Total banque centrale et CCP</b>	<b>1 627</b>	<b>-</b>

### Note 4.8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 44 052 KDT au 31 Décembre 2025 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2025	31-déc-2024
Emprunts interbancaires	-	-
Dépôts des établissements bancaires	26 701	11 749
Dépôts des établissements financiers	17 351	11 518
Dettes rattachées	-	-
<b>Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>44 052</b>	<b>23 266</b>

La ventilation des dépôts et des avoirs des établissements bancaires et financiers selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

DESIGNATION	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Dépôts des établissements bancaires	26 701	-	-	-	26 701
Dépôts des établissements financiers	17 351	-	-	-	17 351
<b>Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>44 052</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>44 052</b>

## Note 4.9 - Dépôts de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 1 643 784 KDT au 31 Décembre 2025 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2025	31-déc-2024
Dépôts à vue	1 065 182	1 146 365
Dépôts d'épargne	183 662	160 450
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	311 729	191 404
Certificats de dépôts	59 500	35 000
Autres Sommes dues à la clientèle	18 262	17 554
Charges à payer	7 323	5 038
Intérêts payés d'avance	(1 874)	(414)
<b>Total dépôts de la clientèle</b>	<b>1 643 784</b>	<b>1 555 397</b>

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

DESIGNATION	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 065 182	-	-	-	1 065 182
Dépôts d'épargne	183 662	-	-	-	183 662
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	256 593	47 043	8 093	-	311 729
Certificats de dépôts	59 500	-	-	-	59 500
Autres Sommes dues à la clientèle	18 262	-	-	-	18 262
Charges à payer	7 323	-	-	-	7 323
Intérêts payés d'avance	(1 874)	-	-	-	(1 874)
<b>Total dépôts de la clientèle</b>	<b>1 588 648</b>	<b>47 043</b>	<b>8 093</b>	<b>-</b>	<b>1 643 784</b>

## Note 4.10 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste s'élève à 61 552 KDT au 31 Décembre 2025 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2025	31-déc-2024
Emprunts obligataires	61 284	72 689
Autres emprunts	-	19 627
Dettes rattachées	268	982
<b>Total emprunts et ressources spéciales</b>	<b>61 552</b>	<b>93 298</b>

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

DESIGNATION	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	-	1 501	1 501	58 282	61 284
Dettes rattachées	82	186	-	-	268
<b>Total emprunts et ressources spéciales</b>	<b>82</b>	<b>1 687</b>	<b>1 501</b>	<b>58 282</b>	<b>61 552</b>

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

DESIGNATION	Montant initial	Date d'émission	Date d'échéance	Encours au 31-déc-2024	Remboursements / Emissions	Encours au 31-déc-2025
<b>Emprunts obligataires</b>	<b>105 713</b>			<b>72 689</b>	<b>(6 090)</b>	<b>61 284</b>
Emprunt ABC 2018	20 000	02/07/2018	02/07/2025	1 089	(1 090)	-
Emprunt ABC 2020	25 000	22/06/2020	22/06/2027	8 002	(5 000)	3 002
Emprunt Subordonné ABC 2024*	60 713	20/09/2024	19/09/2031	63 598	-	58 282
<b>Autres Emprunts</b>	<b>157 010</b>			<b>19 627</b>	<b>(19 627)</b>	<b>-</b>
Emprunts ABC IB	157 010	07/05/2020	07/05/2025	19 627	(19 627)	-
<b>TOTAL</b>	<b>262 723</b>			<b>92 316</b>	<b>(25 717)</b>	<b>61 284</b>

\* Le montant au 31 décembre 2025 représente la contre-valeur en dinars de l'emprunt obligataire subordonné d'un montant de 20 millions de dollars, contracté auprès de ABC IB en date du 23 septembre 2024. L'obligation subordonnée est remboursable in fine.

#### Note 4.11 – Autres passifs

Le solde de ce poste s'élève à 42 817 KDT au 31 Décembre 2025 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2025	31-déc-2024
Dettes au personnel	11 108	11 509
Comptes de suspens	12 354	12 048
Créditeurs Divers	3 658	2 092
Etat, Impôt et taxes	2 100	9 829
Charges à payer_PA5	9 599	8 086
Dettes sociales	1 531	1 437
Provisions pour risques et charges	2 132	3 515
Jetons de présence à payer	335	282
<b>Total autres passifs</b>	<b>42 817</b>	<b>48 798</b>

## Note 4.12 – Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2025, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 10 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT l'action. Le total des capitaux propres de la Banque s'élève à 160 154 KDT au 31 Décembre 2025 et se détaille comme suit :

	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
<b>Solde au 31-12-2020</b>	<b>68 000</b>	<b>2 192</b>	<b>10 550</b>	<b>4 648</b>	<b>85 390</b>
Affectation du résultat 2020	-	760	3 888	(4 648)	-
Distribution de dividendes	-	-	(2 312)	-	(2 312)
Résultat au 31-12-2021	-	-	-	(267)	(267)
<b>Solde au 31-12-2021</b>	<b>68 000</b>	<b>2 952</b>	<b>12 126</b>	<b>(267)</b>	<b>82 811</b>
Affectation du résultat 2021	-	593	(860)	267	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-
Résultat au 31-12-2022	-	-	-	5 979	5 979
<b>Solde au 31-12-2022</b>	<b>68 000</b>	<b>3 545</b>	<b>11 266</b>	<b>5 979</b>	<b>88 790</b>
Affectation du résultat 2022	-	862	5 117	(5 979)	-
Distribution de dividendes	-	-	(2 992)	-	(2 992)
Résultat au 31-12-2023	-	-	-	13 892	13 892
<b>Solde au 31-12-2023</b>	<b>68 000</b>	<b>4 407</b>	<b>13 391</b>	<b>13 892</b>	<b>99 690</b>
Affectation du résultat 2023	-	2 593	11 299	(13 892)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-
Augmentation de capital *	32 000	-	(10 880)	-	21 120
Résultat au 31-12-2024	-	-	-	15 214	15 214
<b>Solde au 31-12-2024</b>	<b>100 000</b>	<b>7 000</b>	<b>13 810</b>	<b>15 214</b>	<b>136 024</b>
Affectation du résultat 2024	-	1 451	13 763	(15 214)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-
Résultat au 31-12-2025	-	-	-	24 130	24 130
<b>Solde au 31-12-2025</b>	<b>100 000</b>	<b>8 451</b>	<b>27 573</b>	<b>24 130</b>	<b>160 154</b>

Les réserves se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2025	31-déc-2024
Réserves Légales	8 251	6 800
Réserves ordinaires	200	200
<b>Total des réserves</b>	<b>8 451</b>	<b>7 000</b>

## Notes sur l'état des engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont composés des postes suivants :

- HB1 : Cautions, avals et autres garanties données
- HB2 : Crédits documentaires
- HB3 : Actifs donnés en garantie
- HB4 : Engagements de financement donnés
- HB5 : Engagements sur titres
- HB6 : Engagements de financement reçus
- HB7 : Garanties reçues

#### Note 4.13 – Cautions, avals et autres garanties données :

Le solde de ce poste s'élève à 45 590 KDT au 31 Décembre 2025 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2025	31-déc-2024
Garanties en faveur des établissements de crédits	4 142	16 877
Garanties en faveur de la clientèle	41 448	19 314
<b>Total cautions, avals et autres garanties données</b>	<b>45 590</b>	<b>36 191</b>

#### Note 4.14 – Engagements de financement en faveur de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 207 473 KDT au 31 Décembre 2025 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2025	31-déc-2024
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements bancaires et financiers	5 000	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	202 473	177 020
<b>Total Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>	<b>207 473</b>	<b>177 020</b>

#### Note 4.15 – Garanties reçues

Le solde de ce poste s'élève à 466 474 KDT au 31 Décembre 2025 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2025	31-déc-2024
Garanties reçues des banques	172 735	291 026
Garanties SOTUGAR	1 515	2 215
Garanties réelles reçues de la clientèle (1)	53 714	50 785
Garanties de l'Etat	116 564	244 555
Autre garanties financières	121 946	72 473
<b>Total des garanties reçues</b>	<b>466 474</b>	<b>661 053</b>

(1) La valeur des garanties réelles reçues de la clientèle ainsi présentée correspond à la valeur de la garantie dans la limite de l'engagement des clients.

La valeur totale des garanties reçues en couverture des engagements s'élève à 133 496 KDT au 31 Décembre 2025 contre 155 925 KDT au 31 Décembre 2024.

#### Note 4.16 – Opérations de change

Au 31 décembre 2025, les opérations de change à terme se détaillent comme suit :

- Dinars à recevoir / Devise à livrer : 8 689 KDT
- Devise à recevoir / Dinars à livrer : 5 689 KDT

Au 31 Décembre 2025, la banque n'a aucune opération sur titres en cours.

Au 31 Décembre 2025, la banque n'a aucune opération de change au comptant non encore dénouée.

## Notes sur l'état de résultat

### Les produits d'exploitation bancaire

Le total des produits d'exploitation bancaire est passé de 129 449 KDT au 31 décembre 2024 à 142 212 KDT au 31 décembre 2025, enregistrant ainsi une augmentation de 12 763 KDT, soit une progression de 10%.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- PR1 : Intérêts et revenus assimilés
- PR2 : Commissions en produits
- PR3 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières
- PR4 : Revenus du portefeuille titres d'investissement.

#### Note 4.17 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 97 129 KDT au titre de l'exercice 2025 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2025	31-déc-2024
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	41 988	45 826
Intérêts sur créances sur la clientèle	55 142	50 481
<b>Total Intérêts et revenus assimilés</b>	<b>97 129</b>	<b>96 307</b>

#### Note 4.18 – Commissions (en produits)

Les commissions totalisent 16 495 KDT au titre de l'exercice 2025 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2025	31-déc-2024
Chèques, effets, virements et tenue de compte	3 540	3 085
Commission d'intermédiation	168	130
Opérations de commerce extérieur	2 249	1 860
Crédits documentaires, engagement de financement et garanties	3 358	2 710
Gestion, étude des engagements	3 845	2 497
Monétique	2 653	1 722
Autres commissions	683	605
<b>Total commissions (en produits)</b>	<b>16 495</b>	<b>12 609</b>

#### Note 4.19 - Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 9 384 KDT au titre de l'exercice 2025 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2025	31-déc-2024
Gain de change	6 760	3 960
Gains/Pertes nets sur opérations de SWAP (BCT)	2 624	141
<b>Total Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières</b>	<b>9 384</b>	<b>4 101</b>

## Note 4.20 - Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 19 204 KDT au titre de l'exercice 2025 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2025	31-déc-2024
Intérêts sur BTA	16 671	12 800
Résorption Prime/Décote	2 458	3 604
Intérêts sur BTC	49	-
Dividendes & revenus assimilés sur titres de participation	27	28
<b>Total Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>19 204</b>	<b>16 432</b>

## Les charges d'exploitation bancaire

Le total des charges d'exploitation bancaire est passé de 46 253 KDT au 31 décembre 2024 à 60 284 KDT au 31 décembre 2025, enregistrant ainsi une augmentation de 14 031 KDT, soit une progression de 30%.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- CH1 : Intérêts encourus et charges assimilées
- CH2 : Commissions encourues

## Note 4.21 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 54 608 KDT au titre de l'exercice 2025 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2025	31-déc-2024
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	4 201	2 714
Intérêts sur dépôts de la clientèle	45 287	31 716
Intérêts sur emprunts obligataires	4 491	2 527
Intérêts des autres emprunts	628	4 627
<b>Total intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>54 608</b>	<b>41 584</b>

## Note 4.22 – Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 5 676 KDT au titre de l'exercice 2025 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2025	31-déc-2024
Commissions encourues sur comptes NOSTRI	337	287
Frais de traitement des cartes et opérations monétiques	3 506	2 609
Commissions Sibtel	95	56
Commissions sur opérations la BCT	93	47
Autres commissions sur opérations avec la clientèle	27	32
Charges sur engagements de garantie	1 618	1 638
<b>Total commissions encourues</b>	<b>5 676</b>	<b>4 669</b>

### Note 4.23 – Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2025	31-déc-2024
Dotation aux provisions sur risque de crédit	(2 095)	(4 515)
Dotation aux provisions collectives	(438)	(2 568)
Reprise de provisions sur risque de crédit	6 166	903
Reprise de provisions sur engagements hors bilan	-	-
Récupération sur créances passées par pertes	2 908	15
Pertes sur créances abandonnées	(5 160)	(54)
<b>Coût Net du Risque de crédit</b>	<b>1 381</b>	<b>(6 219)</b>
Reprise de provisions pour risques & charges divers	(210)	(971)
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs	-	-
Reprise de provisions pour dépréciation des actifs	-	-
Reprise de provisions pour charges divers	-	-
<b>Coût Net du risque</b>	<b>1 171</b>	<b>(7 190)</b>

### Note 4.24 – Frais de Personnel

Les frais de personnel totalisent 26 801 KDT au titre de l'exercice 2025 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2025	31-déc-2024
Rémunération de personnel	21 754	20 863
Charges sociales et autres cotisations	4 195	4 191
Autres charges liées au personnel	852	748
<b>Total frais de personnel</b>	<b>26 801</b>	<b>25 802</b>

### Note 4.25 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent 17 176 KDT au titre de l'exercice 2025 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2025	31-déc-2024
Loyers, Eau et Electricité	2 544	2 431
Frais de licences informatiques	2 253	2 154
Jetons de présence & frais de conseils d'administration	1 230	1 066
Frais de communication	794	1 078
Divers honoraires	1 030	1 034
Frais divers d'exploitation	3 683	3 485
Fonds de garantie des dépôts	4 394	3 293
Contribution sociale de solidarité	1 175	1 773
Contribution au fonds national pour la réforme du système éducatif	73	104
<b>Total charges générales d'exploitation</b>	<b>17 176</b>	<b>16 418</b>

Les charges générales d'exploitation sont constituées en totalité par des autres charges d'exploitation.

#### Note 4.26 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 175 KDT au titre de l'exercice 2025 et il s'analyse ainsi :

DESIGNATION	31-déc-2025	31-déc-2024
Contribution Exceptionnelle	(1 175)	(1 659)
<b>Total Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires</b>	<b>(1 175)</b>	<b>(1 659)</b>

#### Note 4.27– Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au 31 décembre 2025, se présentent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2025	31-déc-2024
Résultat net (en DT)	24 130 401	15 214 413
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	24 130 401	15 214 413
Nombre moyen d'actions ordinaires	10 000 000	10 000 000
<b>Résultat par Action</b>	<b>2,413</b>	<b>1,521</b>

Le résultat par action ainsi déterminé correspond au résultat de base et au résultat dilué par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

#### Notes sur l'état de flux de trésorerie

##### Note 4.28 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalent de liquidités comprennent :

- Les avoirs en caisses et chez la BCT ;
- Les avoirs chez les correspondants ;
- Les placements dont la durée ne dépasse pas 3 mois.

De ce montant, il est déduit :

- Les dépôts des correspondants ;
- Les emprunts dont la durée ne dépasse pas 3 mois.

Ainsi, la trésorerie de la Banque (composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités) est passée de 1 018 352 KDT au 31 décembre 2024 à 1 091 933 KDT au 31 décembre 2025 enregistrant une augmentation de 73 581 KDT. Cette augmentation résulte des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation à hauteur de 110 856 KDT, des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de (11 559) KDT et des flux de trésorerie affectés aux activités de financement à hauteur de (25 717) KDT.

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint 1 091 933 KDT au 31 Décembre 2025 détaillés comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2025	31-déc-2024
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	11 552	81 653
Créances sur les Etablissements Bancaires	1 108 710	948 448
Emprunts auprès de la BCT/Compte BCT Crédeur	(1 627)	-
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires	(26 702)	(11 749)
<b>Total des liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>1 091 933</b>	<b>1 018 352</b>

### Note 5.1 – Transactions avec les parties liées

Le tableau ci-après présente la nature des relations avec les parties liées :

Partie liée	Nature de la relation
ABC Tunis	Entité faisant partie du même groupe
ABC BSC	Société mère
ABC International Bank	Entité faisant partie du même groupe
ABC Frankfurt	Entité faisant partie du même groupe
Monsieur Saber AYADI	Directeur Général

Les transactions conclues avec les parties sont conclues aux conditions de marché.

La banque n'exerce aucune influence notable sur l'une de ces parties.

#### Opérations avec ABC Tunis Branch

- Conformément au contrat de bail conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch portant sur la sous-location du siège social y compris le parking, le total des loyers supportés par ABC Tunisie au titre de l'exercice 2025 s'élève à 615 KDT.
- Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle qu'autorisée par le Conseil d'Administration du 18/04/2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2025 se détaillent comme suit :

- 71% pour les frais du personnel et les autres frais (71% en 2024), en ce qui concerne ABC Tunisie.
- 29% pour les frais du personnel et les autres frais (29% en 2024), en ce qui concerne ABC Tunis Branch.

Le total des charges payées par ABC Tunisie au cours de 2025 a atteint 6 087 KDT et le montant payé par ABC Tunis Branch à ABC Tunisie, 6 326 KDT.

- Au 31 décembre 2025, l'encours des comptes NOSTRI ouverts sur les livres de ABC Tunis Branch s'élève à 3 143 KDT et le montant des intérêts perçus sur les comptes NOSTRI créditeurs au cours de l'année 2025 s'élèvent à 405 KDT. A cette date, l'encours des comptes LORI de ABC Tunis Branch ouverts sur les livres de ABC Tunisie s'élève à 17 584 KDT et les intérêts servis en 2025 s'élèvent à 1 144 KDT contre des intérêts perçus sur des comptes LORI débiteurs de 2 KDT.
- Au 31 décembre 2025, l'encours des placements (au jour le jour et à terme) de ABC Tunis Branch est de 174 861 KDT et le montant des intérêts reçus sur les placements effectués en 2025 s'élève à 15 790 KDT. Au 31 décembre 2025, l'encours des emprunts interbancaires conclus avec ABC Tunis Branch est nul et le montant des intérêts versés sur ces emprunts s'élève en 2025 à 85 KDT.

5. Durant l'exercice 2025, ABC Tunisie a reçu des garanties de la part d'ABC Tunis Branch en couverture des risques encourus sur certains clients. Au 31 décembre 2025, le total de ces garanties s'élève à 167 467 KDT et le montant des commissions dues à ce titre s'élève à 1 618 KDT.

#### **Opérations avec ABC BSC (ABC BAHREÏN)**

6. Le total des frais de licence et de maintenance relatifs au système d'information encourus par ABC Tunisie et dus à ABC BSC au titre de l'exercice 2025, s'élève à 1 969 KDT.
7. ABC Tunisie a reçu des garanties en couverture des crédits accordés à certains clients. L'encours de ces garanties s'élève à 3 900 KDT au 31 décembre 2025.
8. Au 31 décembre 2025, l'encours des emprunts (au jour le jour et à terme) auprès de ABC BSC est nul et le montant des intérêts servis sur les emprunts contractés en 2025 s'élève à 5 KDT.
9. Au 31 décembre 2025, l'encours des placements (au jour le jour et à terme) chez ABC BSC est nul et le montant des intérêts reçus sur les placements effectués en 2025 s'élève à 24 KDT.
10. Au 31 décembre 2025, l'encours des comptes NOSTRI ouverts sur les livres de ABC BSC s'élève à 3 107 KDT. Le montant des intérêts perçus sur les comptes NOSTRI créditeurs de 33 KDT au titre de l'exercice 2025. A cette date, l'encours des comptes LORI de ABC BSC ouverts sur les livres de ABC Tunisie est nul et les intérêts servis en 2025 s'élèvent à 812 KDT.
11. Durant l'exercice 2025, ABC Tunisie a effectué des opérations de SWAP de change avec ABC BSC. Les profits nets réalisés par ABC Tunisie s'élèvent à 2 509 KDT. Au 31 décembre 2025, l'encours des opérations de SWAP s'élève respectivement à 63 878 KUSD et (55 000) KEUR.

#### **Opérations avec ABC International Bank (ABC IB)**

12. ABC Tunisie a contracté un emprunt auprès de ABC IB pour un montant de EUR 50 millions. La dernière échéance est remboursée courant l'exercice 2025 et le montant des intérêts courus au titre de l'année s'élève à 628 KDT.  
Cet emprunt a fait l'objet de couverture contre le risque de change par le recours au mécanisme de couverture du fond de péréquation de change.
13. Au 31 décembre 2025, l'encours des placements à terme chez ABC IB est nul et le montant des intérêts reçus sur les placements effectués en 2025 s'élève à 715 KDT.
14. Au cours de l'année 2024, ABC Tunisie a contracté auprès de ABC IB pour un emprunt subordonné de USD 20 millions. Cet emprunt a été autorisé par le conseil d'administration tenu le 20 septembre 2024. L'encours de l'emprunt à fin 2025 est de 58 282 KDT et le montant des intérêts courus au titre de l'exercice 2025 s'élève à 83 KDT. Les charges d'intérêt constatés durant l'année 2025 s'élèvent à 3 807 KDT.

#### **Opérations avec ABC Frankfurt**

15. ABC Tunisie a reçu de ABC Frankfurt des garanties en couverture des crédits accordés à certains clients. L'encours de ces garanties s'élève à 1 368 KDT au 31 décembre 2025.

#### **Rémunération des dirigeants**

16. Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général sont composées d'une rémunération brute de 375 KDT et des avantages en nature d'une valeur de 67 KDT.
17. L'enveloppe globale brute des jetons de présence, y compris les rémunérations allouées aux membres des comités émanant du conseil et octroyés aux administrateurs, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'est élevée à 896 KDT.

## Note 5.2 – Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Conformément aux communiqués du conseil du Marché Financier en date du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, Bank ABC Tunisie présente ci-après les informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d’avoir une incidence sur sa situation financière, sa performance et ses perspectives et ce dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en cohérence avec les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 & IFRS S2.

### 1. Mode de gouvernance

**1.1 Rôle du Conseil d’Administration** : Le Conseil d’Administration assure la supervision globale des risques auxquels la banque est exposée, y compris les risques environnementaux, sociaux et climatiques, dès lors qu’ils sont susceptibles d’avoir un impact financier. À ce titre, il :

- ✓ Examine périodiquement les risques intégrant les facteurs ESG et leur évolution ;
- ✓ Approuve les orientations stratégiques en matière de durabilité ;
- ✓ Veille à l’adéquation des ressources et des dispositifs organisationnels nécessaires ;
- ✓ Suit les évolutions réglementaires et les actions de mise en conformité.

La supervision des enjeux ESG est appelée à être renforcée progressivement, notamment à travers la mise en place d’indicateurs de suivi dédiés et leur revue régulière.

**1.2 Rôle de la Direction Générale** : La Direction Générale assure la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie ESG et son intégration progressive dans les activités de la banque. À ce titre, elle :

- ✓ Intègre les considérations ESG dans les processus d’octroi, de suivi et de gestion du portefeuille de crédits ;
- ✓ Met en place des politiques et procédures adaptées ;
- ✓ Veille à la collecte et à la fiabilité des données ESG ;
- ✓ Assure un reporting périodique à l’attention des organes de gouvernance.

**1.3 Rôle des comités et fonctions de contrôle** : Le dispositif de gouvernance s’appuie sur les fonctions de contrôle et les comités existants, dont le périmètre intègre progressivement les enjeux ESG :

- ✓ Gestion des risques : intègre les facteurs ESG dans les analyses de risques et développe des outils d’évaluation adaptés ;
- ✓ Conformité : assure la veille réglementaire et accompagne la mise en conformité ;
- ✓ Audit interne : évalue périodiquement l’efficacité du dispositif de gestion des risques ESG ;
- ✓ Instances de pilotage durabilité : coordonnent la mise en œuvre des initiatives ESG et le suivi des plans d’action.

### 2. Stratégie ESG

La stratégie de durabilité de Bank ABC Tunisie, lancée en 2023, s’inscrit dans le cadre de la stratégie du Groupe Bank ABC et vise à intégrer progressivement les facteurs ESG dans l’ensemble de la chaîne de valeur de la banque.

La banque est principalement exposée aux facteurs ESG de manière indirecte, à travers :

- ✓ Les activités et secteurs de ses clients financés ;
- ✓ Les portefeuilles de crédits et d’investissements ;
- ✓ Les évolutions réglementaires et économiques liées à la transition énergétique.

Dans ce cadre, la banque a engagé une démarche progressive visant à :

- ✓ Intégrer des critères ESG dans les processus de décision de crédit ;
- ✓ Développer des solutions de financement contribuant à la transition vers une économie durable ;
- ✓ Renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux dans ses opérations internes ;
- ✓ Améliorer la transparence et la qualité de son reporting extra-financier.

Les principales initiatives prises sur l'horizon 2023-2024 :

- Lancement de la Stratégie de Durabilité du Groupe incluant Bank ABC Tunisie ;
- Développement du Cadre de Finance Durable du Groupe intégrant Bank ABC Tunisie ;
- Création du Comité de Pilotage Durabilité du Groupe ;
- Mesure des indicateurs ESG matériels de Bank ABC Tunisie pour 2023 et 2024 ;
- Lancement d'un programme de formation durabilité pour les équipes commerciales de Bank ABC Tunisie.

Les principales initiatives durabilité de Bank ABC Tunisie livrées en 2025 :

- Lancement du plan global de réduction environnementale du Groupe incluant Bank ABC Tunisie ;
- Développement de la Norme ESG Risque du Groupe intégrant Bank ABC Tunisie ;
- Accélération du programme de formation durabilité pour les équipes commerciales de Bank ABC Tunisie ;
- Mise en place d'un Indice de Risque Environnemental Sectoriel pour le portefeuille de Bank ABC Tunisie ;

### **3. Gestion des risques et opportunités ESG**

#### **3.1 Gestion des risques :**

L'approche de gestion des risques ESG fait partie du processus d'évaluation du crédit, qui est alignée sur la Politique ESG du Groupe. Elle identifie les secteurs à haut risque (raffineurs de pétrole et de gaz ; exploration pétrolière et gazière ; ...) et les activités nécessitant un examen approfondi.

Les expositions au crédit relevant de ces catégories font l'objet d'une diligence renforcée, incluant la réalisation de questionnaires ESG internes et externes permettant de générer un tableau de bord ESG et une ESG EDD (le cas échéant), qui sont évalués au niveau du comité de crédit dans le cadre du processus de prise de décision. Ce processus a été aligné avec une relation au cours du T4/2025

Les risques ESG, notamment climatiques, peuvent affecter la banque à travers plusieurs canaux :

##### **3.1.1 Environnemental : Risque financier lié au changement climatique**

- *Activités opérationnelles* : la Banque mesure l'empreinte environnementale de ses opérations et de ses fournisseurs. Les KPI environnementaux liés aux opérations couvrent les émissions de GES, l'énergie, les déchets et la consommation d'eau.
- *Activités de financement* : le risque environnemental des activités de financement de la Banque est actuellement mesuré au moyen de l'indicateur clé de performance (KPI) « Analyse de scénarios climatiques ». En effet, la Banque utilise les impacts découlant de scénarios de changement climatique dans ses calculs de capital pour l'ICAAP. Ce calcul est effectué deux fois par an dans le cadre des tests de résistance intégrés.

Key Performance Indicators KPIs	Appétence au risque
<u>Activités opérationnelles</u> : KPI environnementaux par équivalent temps plein (ETP) (i) Émissions de GES : scopes 1, 2 et 3 liées aux déplacements et aux fournisseurs, à l'exclusion des émissions financées (ii) Consommation d'énergie (iii) Consommation d'eau (iv) Déchets mis en décharge	Augmentation de > 15 % par rapport à l'année précédente
<u>Activités de financement</u> : KPI environnementaux (i) Scénarios climatiques : impact sur le ratio d'adéquation des fonds propres (CAR)	Baisse de > 3 %

### 3.1.2. Social : Diversité et inclusion

La Banque n'a aucune tolérance à l'égard de toute discrimination illégale envers les employés fondée sur un facteur non pertinent pour l'exécution des fonctions de l'employé.

Suivi et reporting du « Nombre de nouveaux (chaque trimestre) dossiers judiciaires liés à la discrimination envers les employés » (Appétence au risque < 10 cas).

La Déclaration du Groupe sur la diversité, publiée en 2018, reconnaît l'importance d'une main-d'œuvre diversifiée et engage le Groupe à œuvrer pour éliminer toute discrimination illégale fondée sur un facteur non pertinent pour la performance dans la fonction, y compris, sans s'y limiter, la discrimination fondée sur l'âge, le genre, la race ou la religion.

### 3.1.3. Gouvernance : Risque de réputation

**Appétence au risque** : La Banque n'a aucune tolérance pour les événements qui menacent les objectifs stratégiques, la réputation ou la viabilité de la Banque. La gouvernance du risque de réputation est intégrée au niveau du cadre de gouvernance des risques de la Banque. En outre, les relations et transactions susceptibles d'entraîner un préjudice réputationnel sont examinées de manière proactive par le niveau approprié de la haute direction.

L'appétence au risque de réputation est mesurée au moyen de l'indicateur suivant :

**Nombre d'incidents dont l'impact réputationnel est évalué comme Très élevé.** Cet indicateur clé de risque (KRI) capture le risque de réputation en tant qu'impact (risque dérivé) de l'ensemble des incidents de risque, conformément à la Méthodologie uniforme de cotation des risques du Groupe (Appétence au risque < 1 cas).

**3.2 Opportunités** : La transition vers une économie durable constitue également une source d'opportunités pour la banque, notamment à travers :

- ✓ Le développement de financements liés à des projets à impact environnemental positif ;
- ✓ L'accompagnement des clients dans leur transition ;
- ✓ L'amélioration de l'efficacité opérationnelle interne.

Ces initiatives contribuent à renforcer la résilience du modèle d'affaires et à soutenir la création de valeur à moyen et long terme.

#### 4. Indicateurs ESG

Compte tenu du niveau actuel de maturité des systèmes d'information et des données disponibles, la banque poursuit le développement de ses indicateurs ESG, notamment :

- ✓ La mesure des émissions financées ;
- ✓ Le suivi des expositions sectorielles ;
- ✓ L'identification des financements durables.

À la date d'arrêté des états financiers, ces indicateurs sont en cours de structuration et ne sont pas encore suffisamment stabilisés pour faire l'objet d'une publication quantitative exhaustive.

La banque prévoit de renforcer progressivement la production et la publication d'indicateurs ESG à mesure de l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données.

#### 5. Perspectives

La banque poursuivra en 2026 et au-delà le renforcement de son dispositif ESG, notamment à travers :

- ✓ L'intégration accrue des risques ESG dans le cadre de gestion des risques ;
- ✓ Le développement d'outils de mesure et de pilotage ;
- ✓ La définition d'objectifs ESG ;
- ✓ Le renforcement de l'offre de financement durable.

Ces évolutions visent à améliorer la prise en compte des enjeux ESG dans les décisions de gestion et à anticiper leurs impacts potentiels sur la performance financière de la banque.

#### Note 5.3 – Événements postérieurs à la clôture

---

Ces états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 01 Avril 2026. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

# **Rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

---

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

## ***I. Rapport sur l'audit des états financiers***

### **1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Arab Banking Corporation Tunisie, qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2025, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du **01 avril 2026** sur la base des éléments disponibles à cette date, font ressortir des capitaux propres positifs de **160 154 KDT**, un résultat bénéficiaire de l'exercice de **24 130 KDT**, ainsi qu'une trésorerie positive de fin de période de **1 091 933 KDT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Arab Banking Corporation Tunisie au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « 5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Arab Banking Corporation Tunisie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. Rapport du Conseil d'administration**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 01 avril 2026.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

## **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 03 Avril 2026**

**Les commissaires aux comptes**

**Strategy Consulting Management Governance**

**Walid Moussa**

**Universal Auditing**

**Hilal OUALI**

# **Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

## **I. Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Nous portons à votre connaissance que nous n'avons reçu aucun avis de la part de la Direction concernant des opérations régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales (CSC) et des dispositions des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et relatives à des conventions nouvellement réalisées au cours de l'exercice 2025.

## **II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont les principaux volumes réalisés se résument comme suit :

### **1. Convention réalisée avec ABC International Bank (ABC IB)**

**1.1** ABC Tunisie a contracté un emprunt subordonné auprès de ABC IB pour un montant de USD 20 millions. L'encours de l'emprunt à fin 2025 est de 58 282 KDT et le montant des intérêts courus au titre de l'exercice 2025 s'élève à 83 KDT. Les charges d'intérêt constatés durant l'année 2025 s'élèvent à 3 807 KDT.

**1.2** ABC Tunisie a contracté un emprunt auprès de ABC IB pour un montant de 50 millions d'euros. L'encours de l'emprunt au 31 décembre 2025 est nul et le montant des intérêts courus au titre de l'exercice 2025 s'élève à 628 KDT. Cet emprunt a fait l'objet de couverture contre le risque de change par le recours au mécanisme de couverture du fond de péréquation de change.

**1.3** Au 31 décembre 2025, l'encours des placements à terme chez ABC IB est nul et le montant des intérêts reçus sur les placements effectués en 2025 s'élève à 715 KDT.

## **2. Conventions et opérations réalisées avec ABC Tunis Branch**

**2.1** ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de ABC Tunis Branch et ce, en couverture des risques encourus sur certains clients. Au 31 décembre 2025, la somme de ces garanties s'élève à 167 467 KDT. En 2025, les commissions dues par ABC Tunisie en faveur d'ABC Tunis Branch s'élève à 1 618 KDT.

**2.2** ABC Tunisie a conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch, un contrat de bail annuel prenant effet le 1<sup>er</sup> avril 2008, portant sur la sous-location du siège social et d'un parking. Le montant du loyer payé au titre de l'exercice 2025 est de 615 KDT.

**2.3** Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle qu'autorisée par le Conseil d'administration du 18 avril 2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2025 se détaillent comme suit :

- ✓ *ABC Tunisie a refacturé 29% pour les frais du personnel et les autres frais, à ABC Tunis Branch.*
- ✓ *ABC Tunis Branch a refacturé 71% pour les frais du personnel et les autres frais, à ABC Tunisie.*

Le total des charges communes payées par ABC Tunisie en 2025 a atteint 6 087 KDT et le montant refacturé à ABC Tunis, s'est élevé à 6 326 KDT.

**2.4** ABC Tunisie a effectué des transactions bancaires avec ABC Tunis Branch. Au cours de 2025, ces opérations ont abouti aux résultats suivants :

- ✓ Au 31 décembre 2025, l'encours des comptes NOSTRI ouverts sur les livres de ABC Tunis Branch s'élève à 3 143 KDT et le montant des intérêts perçus (comptes NOSTRI débiteurs) au titre de l'exercice 2025 s'élève à 405 KDT. A cette date, l'encours des comptes LORI de ABC Tunis Branch ouverts sur les livres de ABC Tunisie à 17 584 KDT et les intérêts servis en 2025 s'élèvent à 1 144 KDT contre des intérêts perçus sur des comptes LORI débiteurs de 2 KDT.
- ✓ Au 31 décembre 2025, l'encours des placements auprès ABC Tunis Branch est de 174 861 KDT et le montant des intérêts reçus sur les placements effectués en 2025 s'élève à 15 790 KDT. Par ailleurs, l'encours des emprunts interbancaires conclus avec ABC Tunis Branch est nul au 31 décembre 2025 et le montant des intérêts versés sur ces emprunts s'élève en 2025 à 85 KDT.

### **3. Conventions et opérations avec ABC Bahreïn (ABC BSC)**

- 3.1** Le total des frais de licence et de maintenance relatifs au système d'information encourus par ABC Tunisie et dus à ABC BSC au titre de l'exercice 2025, s'élève à 1 969 KDT. Ledit montant, non encore réglé, s'ajoute au coût du projet de montée en version du système d'information « Ambit », facturé en 2018, et qui demeure également non réglé à fin 2025.
- 3.2** ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de Bank ABC BSC et ce, en couverture des risques encourus sur des relations. Au 31 décembre 2025, le montant de ces garanties s'élève à 3 900 KDT.
- 3.3** Au 31 décembre 2025, l'encours des placements auprès ABC BSC est nul et le montant des intérêts reçus sur les placements au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 24 KDT. Réciproquement, l'encours des placements d'ABC BSC est nul et le montant des intérêts y afférents payés au cours de l'année 2025 s'est élevé à 5 KDT.
- 3.4** Au 31 décembre 2025, l'encours des comptes NOSTRI ouverts sur les livres de ABC BSC s'élève à 3 107 KDT. Le montant des intérêts perçus sur les comptes NOSTRI créditeurs de 33 KDT au titre de l'exercice 2025. A cette date, l'encours des comptes LORI de ABC BSC ouverts sur les livres de ABC Tunisie est nul et les intérêts servis en 2025 s'élèvent à 812 KDT.
- 3.5** ABC Tunisie a réalisé avec ABC BSC des opérations de SWAP de change au cours de l'exercice 2025. Les profits nets réalisés par ABC Tunisie s'élèvent à 2 509 KDT.  
Au 31 décembre 2025, l'encours des opérations de SWAP s'élève respectivement à 63 878 KUSD et (55 000) KEUR.

### **4. Conventions et opérations avec ABC Frankfurt**

ABC Tunisie a reçu des garanties en couverture des crédits accordés à certains clients. L'encours de ces garanties s'élève à 1 368 KDT au 31 décembre 2025.

### **III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants :**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général sont composés d'une rémunération brute de 375 KDT, et des avantages en nature d'une valeur de 67 KDT.
- L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'administration, y compris les rémunérations au titre des comités d'audit, des risques et de rémunérations, s'est élevée à 896 KDT.

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, se présentent comme suit (en KDT) :

Désignation	Direction Générale		Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Avantage à court terme	442	89	896	-
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>442</b>	<b>89</b>	<b>896</b>	<b>-</b>

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et votre Conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions et opérations régies par les articles susvisés.

**Tunis, le 03 avril 2026**

**Les commissaires aux comptes**

**Strategy Consulting Management Governance**

**Walid Moussa**

**Universal Auditing**

**Hilal OUALI**